



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 5 février 2020

Préavis municipal N° 33/2016-2021 concernant la passerelle des écoliers

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

A La Chaux, et ce depuis longtemps lorsque l'on parle des Pâquis, c'est en plus d'une cour d'école un lieu de rencontre et de convivialité. Les aménagements de la place de jeux, la disposition de diverses tables et les derniers travaux d'aménagement du Veyron en font un lieu diversifié et familial.

Le but de ces derniers travaux était, au-delà de la renaturation, de permettre à chacun de profiter de notre Veyron, et d'y accéder sans devoir traverser orties, buissons et autres renouées du Japon.

La Municipalité souhaite en complément et en guise de trait d'union entre La Chaux et Ittens y ajouter une passerelle piétonne.

Cette passerelle placée en aval du gros tilleul débouchera à la limite de la zone village côté Millière.

Elle nous permettra de relier une zone d'habitation directement avec les lieux et l'école.

Des projets complémentaires de sentiers permettront un accès bien plus sécurisé que par la route cantonale.

1. Présentation du projet

Il nous a paru opportun de procéder à la mise en place des fondations rapidement et ce avant la fin de remise en état des berges suite aux travaux de renaturation. La passerelle en elle-même pourra être installée ultérieurement.

Nous souhaitons une construction en bois plus petite que celle du Paddock.

Nous sommes à la recherche de diverses solutions, notamment avec la Protection civile (PC) qui par le biais d'un cours de répétition pourrait installer et même construire notre passerelle.

2. Coût du projet

Ingénieur civil étude et plans des fondations	CHF	2 600.-
Maçonnerie	CHF	13 500.-
Passerelle	CHF	60 000.-
Divers et imprévus	CHF	3 600.-
Total	CHF	79 700.-

L'entier des coûts est assuré par les liquidités communales.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 33/2016-2021 concernant la passerelle des écoliers.
- Ouï le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

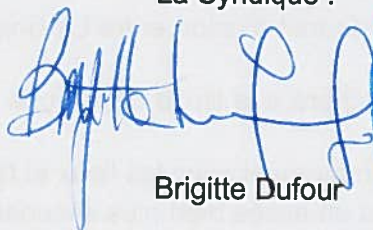
- D'adopter le préavis N° 33/2016-2021 tel que présenté.
- D'autoriser la Municipalité à faire exécuter les travaux de fondation et rechercher la meilleure solution pour la passerelle, pour un coût total de CHF 79 700.00, à financer par les liquidités communales.

Adopté en séance de Municipalité du 10 février 2020.

Dossier traité par Jean-François Guex, Municipal

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

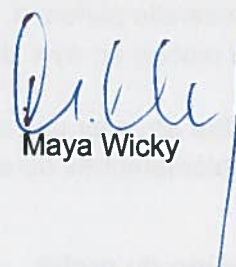
La Syndique :



Brigitte Dufour



La Secrétaire e.r. :



Maya Wicky